

Politique à l'intention du Photographe ou cinéaste

CONCERNANT LES PHOTOGRAPHIES ET LES VIDÉOS LORS DES CÉLÉBRATIONS DE MARIAGE

- 1- À l'église, aucun photographe ou cinéaste ne peut prendre place dans le chœur ou le bas-chœur (s.v.p. ne pas franchir la balustrade).
- 2- Le photographe ou cinéaste doit éviter tout va-et-vient qui nuit à la célébration.
- 3- En aucun temps:
 - il ne peut prendre le lieu sacré pour un studio.
 - Il ne doit retarder le début ou la fin de la célébration.
 - Il ne peut faire reprendre des gestes pendant la cérémonie.
- 4- Il n'y a pas de photo pendant l'homélie et pendant la communion de la foule même si les mariés sont assis. C'est un temps de prière et d'action de grâce trop important pour que vous puissiez les déranger.

Cette politique peut vous sembler sévère mais les gens s'attendent, comme nous, à un service professionnel, donc discret et de bon aloi.

Nous avons habituellement un bon service de votre part et nous voulons être assurés de votre collaboration.

Merci beaucoup

L'équipe pastorale

Révisé en mars 2013